

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2004

Présents : MM. ANDRÉ – DUPONT – RASSEL – Mmes VANELLE – NOEZ – MM. DUBOIS – MALBRANQUE – DESCAMPS – Mme PORTOIS – Mlle MARTIN – M. LENFANT – Mmes BAILLY – RICAUD – DIÉTRICH et GUILLEMANT.

Absents : MM. BEUVELET – DESPREZ – Mme MERLIN – M. MÉNIGOT – Mlle DUPONT et M. DE CUBBER ayant donné pouvoir. Mlle WAGNER et M. BOUILLET.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2004.

## **COURTS DE TENNIS COUVERTS :**

Les membres de la commission d'Appel d'Offres se sont réunis pour auditionner les 5 architectes retenus suite à l'appel à candidature, en vue de choisir celui qui sera chargé de la construction des courts de tennis, si le projet est confirmé.

Les services de la D.D.E., conducteur d'opération, ont assisté et conseillé les membres de la commission et établi le rapport de négociation. Celui-ci est commenté par Émile RASSEL.

Le cabinet d'architecte WOZNIAK est retenu par 3 voix contre 1 pour le cabinet d'architecte CHIANI.

Monsieur WOZNIAK assisté de son bureau d'études et de son économiste devra remettre au plus tard le 24 décembre 2004, le dossier A.P.S., afin de présenter le dossier de demande de subvention F.A.N. dans le délai de rigueur.

Il faudra ensuite attendre la décision d'attribution du F.A.N., avant de lancer éventuellement la procédure d'appel d'offre.

Le conseil municipal décide de se réunir le 28 décembre 2004, à 20 H, pour approuver le dossier qui sera présenté par l'architecte (réunion ajournée).

## **SUBVENTIONS :**

Émile RASSEL présente les propositions de subventions pour l'année 2004 et notamment le changement des règles de calcul pour les associations comptant un nombre de licenciés extérieurs à la commune supérieurs à ceux des Emmerinois. Ceci afin d'éviter une diminution de la subvention plus importante que la baisse des effectifs. 5 associations sont concernées par cette modification.

Carmen PORTOIS demande les raisons d'un changement de calcul ?

Émile RASSEL répond qu'auparavant les subventions étaient attribuées au cas par cas. Puis une règle a été établie, mais il est possible et nécessaire d'adapter la règle.

Bernard ANDRÉ précise que pour les associations la règle a été établie afin qu'il n'y ait plus de course à l'effectif.

Il faut également savoir que pour bon nombre d'entre elles, la subvention municipale représente une part importante de leur budget. La nouvelle proposition semble donc logique pour préserver l'équilibre des clubs. Toutefois, il suggère que le nouveau calcul ne soit pas plus favorable que l'année précédente si les effectifs ont diminué. Dans ce cas, il propose d'en rester au montant précédent.

Les membres du conseil votent donc à main levée. Les subventions proposées avec la restriction émise par Monsieur le Maire sont acceptées par 17 voix contre 4.

Bernard ANDRÉ demande que la subvention du F.C.E. ne soit versée que lorsque les dirigeants auront répondu à son courrier. (Nécessaire fait depuis).

Il explique également que la baisse des effectifs de certains clubs est due à l'élimination des éléments perturbateurs.

Cela entraînera sûrement une diminution des dégradations dans les locaux mis à disposition, mais il serait prêt à déduire des subventions les frais de remise en état de ces locaux.

Yves DUPONT, vu les comportements des adhérents, salue les dirigeants des clubs pour leur engagement.

Michel LENFANT rappelle la nécessité de la formation de ces dirigeants.

---

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE :**

En section de fonctionnement, il n'est pas nécessaire de faire des ajustements de crédits. Cela est dû aux bonnes prévisions du budget primitif, ainsi qu'à un bon encadrement des dépenses.

Le report 2003 peut se faire en intégralité sur la section d'investissement, soit 121 685 €, auquel s'ajoute le legs LECRONT, soit environ 100 000 €.

En section d'investissement, les recettes sont ajustées en fonction des subventions non attribuées en 2004 (F.A.N. et D.G.E. pour le groupe scolaire) et pour une subvention exceptionnelle attribuée sur les fonds spéciaux parlementaires de 35 000 €, grâce à une intervention personnelle du Maire, ainsi qu'une perspective de subvention D.G.E. pour le clocher de l'église de 10 950 €.

En dépenses d'investissement, après affectation de crédits pour divers équipements en matériel, mobilier et installations de voirie (candélabres), la commission Finances propose d'ouvrir des crédits pour les opérations de réfection du clocher de l'église, de construction de courts de tennis couverts et de réhabilitation des logements de fonction du groupe scolaire.

Le budget supplémentaire soumis à l'approbation du conseil municipal est accepté à l'unanimité.

Wilfrid DESCAMPS propose, puisque de nouvelles chaises de réserve vont être achetées, de trier dans les anciennes et de compléter celles du foyer social qui sont insuffisantes et en état médiocre. Proposition acceptée.

Il demande également s'il est possible de chercher dans le grenier de la mairie, le drapeau de l'ancienne harmonie "La Concorde". Monsieur le Maire propose de faire ces recherches personnellement.

### **RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

Le contrat d'entretien actuel avec CITELUM est arrivé à échéance.

Une procédure d'appel d'offres sera lancée prochainement.

### **JOURNÉE DE LA SOLIDARITÉ :**

La Loi N° 2004-626 du 30 juin 2004 prévoit que dans la fonction publique territoriale la Journée de la Solidarité doit être fixée par délibération de l'assemblée délibérante. La proposition faite au comité technique paritaire du Centre de Gestion est la suivante :

2/4

- 1 journée déduite du compte individuel d'A.R.T.T. pour les agents qui en bénéficient,

- le lundi de Pentecôte pour les autres personnels.
- Le conseil approuve à l'unanimité.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

Le recensement de la population se déroulera à Emmerin du 20 janvier au 19 février 2005.

Afin de réaliser les opérations de recensement, Monsieur le Maire demande de créer 2 postes de coordonnateurs d'enquête qui seront désignés parmi les agents de commune et 6 emplois d'agents recenseurs. Ceux-ci seront rémunérés à raison de 0,75 € par feuille de logement remplie, 1,32 € par bulletin individuel rempli et 17,00 € par séance de formation. (Recrutement effectué parmi les demandeurs d'emploi).

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **TARIF DE CANTINE SCOLAIRE :**

L'arrêté ministériel du 10 juin 2004 fixe la majoration applicable aux tarifs de cantine scolaire à 2 %.

Le conseil municipal décide d'appliquer cette augmentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### **CRÉATION DE POSTES :**

Le conseil municipal décide de créer :

- 1 poste d'animateur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2005,
- 1 poste d'agent d'animation à temps non complet de 22 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### **MÉDECINE PROFESSIONNELLE :**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui assure le suivi médical de l'ensemble du personnel.

Le conseil approuve.

### **DÉPART AUTONOME :**

La structure municipale du service Jeunesse a aidé 5 jeunes à mettre en place leur projet de départ autonome aux sports d'hiver.

Le Conseil Général finance une partie des dépenses engagées dans le cadre de ce dispositif.

Monsieur le Maire sollicite la prise en charge par la commune des frais de transport S.N.C.F. et de remontées mécaniques du séjour de ces 5 jeunes à Val Cenis, soit 1 091,50 €.

Le conseil approuve.

### **BAUX RURAUX :**

Monsieur FLIPO Francis demeurant à Houplin-Ancoisne nous informe de son départ en retraite.

Il propose comme nouveau locataire Monsieur DEFIVES Marc du Haras de la Canteraine.

3/4

Le conseil accepte de louer l'ensemble des terres de Monsieur FLIPO à Monsieur DEFIVES et propose un fermage de 7 quintaux à l'hectare.

Le conseil accepte le don de Monsieur FLIPO.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Délinquance : un rapport qui vient de nous être adressé montre une évolution de la délinquance sur Emmerin de – 46,26 % pour la période de janvier à octobre 2004.

Marc DUBOIS, délégué à la Sécurité rencontre régulièrement la capitaine de police pour traiter des problèmes de la commune et l'informer de nos priorités.

- Monsieur le Maire rappelle que l'Arbre de Noël du personnel aura lieu le 17 décembre 2004, à 19 H. L'ensemble du conseil y est invité.

- Travaux divers : Yves DUPONT informe :

- L'entreprise DUFLOT attend le feu vert de la C.U.D.L. pour commencer les travaux de mise en zone 30 du quartier de la Roseraie.
- La D.D.E. procédera à la mise en hors gel des RD 341 et 952 à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2005. Pour la partie de la R.D. 952 au niveau de la Roseraie, Yves DUPONT a demandé de prévoir une granulation plus fine du revêtement pour diminuer les nuisances sonores.
- L'enquête d'assainissement menée par la Société des Eaux du Nord est terminée.

Dans les quartiers anciens de gros travaux de réparation seront nécessaires. Il y a certaines non conformités.

80 % des habitations sont raccordées. Une réunion d'information est prévue prochainement.

- Adhésion au "Parc de la Deûle". Étude en cours des conditions administratives, financières, voire foncières de notre adhésion.

Pour Yves DUPONT, l'adhésion de la commune d'Emmerin au Parc de la Deûle devrait être couplée avec notre sortie du S.I.V.O.M. de la Tortue – En attente –

- Le propriétaire de la friterie a adressé en mairie, un courrier informant de ses difficultés à se stationner.

Il sollicite de laisser la friterie en stationnement du mardi au dimanche soir.

Le conseil accepte jusque début janvier.

- Bernard ANDRÉ informe, suite à plusieurs demandes qui lui ont été faites, que les étangs de la carrière seront bien comblés à partir de septembre 2005. Bien entendu, compte tenu du volume très important qui sera nécessaire pour les combler cela demandera un certain temps.
- Bernard MALBRANQUE s'interroge sur les apports de terre, le long de la carrière, avant le L.E.P.. Le Maire répond qu'il s'agit d'un mur anti-bruit pour l'installation de concassage.